## Rompre une période d'essaie pendant un arrêt de travail

Par MrOctopus
Bonjour,
Voila, j'ai quitté il y a peu un CDI de 4 ans pour voir d'autres choses de mon métier, et je suis partie pour une autre boîte qui je pensais serait top pour mon parcours, hors grosse désilusion, ça se passe très mal, autant niveau relationnel que travail.
Aujourd'hui je suis à l'arrêt depuis 3 semaines, car il est pour moi impossible de remettre un pied la bas, rien que d'y penser ou de les avoir au téléphone me retourne le ventre
Je souhaiterais donc rompre ma période d'essaie, hors j'ai pu lire à droite à gauche que je ne peux rompre pendan l'arrêt de travail, mais j'ai pu lire aussi, enfin je crois d'ou ma présence ici que je pouvais notifier mon envie d'arrête pendant mon arrêt et que la periode de prévenance de 48h commencerais alors à la fin de mon arrêt maladie, et que cette même période de prévenance était compté en calendaire, et que donc les week-end compte dedans, est-ce le cas ?
Je ne trouve rien de très clair sur mon cas, et je n'ai pas envie d'avoir des problèmes, car je soupconne mon directeu d'être capable du moindre prétexte pour s'en prendre à moi, cependant, je ne peux vraiment pas remettre un pied là bas, psychologiquement c'est impossible pour moi.
Quelqu'un serait m'éclairer sur mes Droits ?
Merci
Par ESP
Bonsoir Le site justifit dit que pendant une période d'essai, le contrat de travail peut être librement rompu par le salarié (ou l'employeur).
Cependant, si la rupture est à l'initiative du travailleur, elle est assimilée à une démission. Elle ne donne pas droit à l'allocation de chômage. Ainsi, l'abandon de poste est la meilleure alternative pour le salarié en période d'essai. En effet la rupture du contrat de travail est une procédure plus facile que le licenciement pour faute durant cette période. Ainsi l'employeur opte généralement pour cette solution durant la période d'essai.
Concernant le délai de prévenance
[url=https://www.dossierfamilial.com/videos/periode-dessai-les-jours-feries-ne-sont-pas-pris-en-compte-409244]https://www.dossierfamilial.com/videos/periode-dessai-les-jours-feries-ne-sont-pas-pris-en-compte-409244[/url]
[url=https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/3209-debute-delai-prevenance-cas-rupture-periode.html]https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/3209-debute-delai-prevenance-cas-rupture-periode.html[/url]
Par ESP
Bonjour POUR VOTRE SECURITE, N'ACCORDEZ AUCUN CREDIT A CE GENRE DE PUBLICATION PIRATE

Il n'y a pas d'admin qui peut supprimer ces messages indésirables ?		